

SOMMAIRE

Le Coin des Epargnants

- Le tableau financier de la semaine
- La barre des 5000 points franchise
- Le plongeon des taux
- La course à la parité s'accélère
- Pétrole, la saison des soldes continue

Si vous étiez absent cette semaine...

- Inflation en France, rebond technique ?
- France, la production industrielle, rien de nouveau
- L'Irlande rit, le Royaume-Uni grimace

Le Coin de la Conjoncture

- La Grèce à la recherche de la quadrature du Cercle
- Chypre, deux ans plus tard
- L'Italie, le pays à multiples facettes

Le Coin des Tendances

- La consommation collaborative, l'avenir de la consommation ?
- La France, mauvais élève de l'énergie renouvelable ?

L'agenda éco et les prévisions de la semaine

LE COIN DES EPARGNANTS
Le tableau financier de la semaine

	Résultats 14 mars 2015	Evolution 5 jours	Résultats 31 déc. 2014
CAC 40	5010	+0,93 %	4 272 pts
Dow Jones	17 749	-0,40 %	17 823
Nasdaq	4 871	-1,13 %	4 777
Dax Allemand	11 901	+3,04 %	9 805
Footsie	6740	-2,48 %	6 566
Eurostoxx	3 656	+1,07 %	3 146
Nikkei	19 254	+ 1,49 %	17 450
Taux de l'OAT France à 10 ans	0,4200 %	0,6380 % (résultat 6 mars)	0,8370 %
Taux du Bund allemand à 10 ans	0,259 %	0,386 % (résultat 6 mars)	0,541 %
Taux du Trésor US à 10 ans	2,118 %	2,143 % (résultat 6 mars)	2,17 %
Cours de l'euro / dollars (18 heures vendredi 6 mars)	1,0500	-3,15 %	1,2106
Cours de l'once d'or en dollars (1^{er} fixing Londres vendredi 6 mars 11 heures)	1156	-3,34 %	1199
Cours du baril de pétrole Brent en dollars (18 heures vendredi 6 mars)	54,770	-8,37 %	57,54

La barre des 5000 points franchie !

Les bourses d'Europe continentale ont fêté le début du programme d'achats de titres par les banques centrales de la zone euro ; le CAC 40 en a profité pour franchir en clôture, pour la première fois depuis le mois de mai 2008, les 5000 points. L'indice parisien efface ainsi la grande crise de 2008/2009 et celle des dettes souveraines de 2011/2012. Paris était très en retard par rapport à autres places internationales. Les

sociétés financières et les déboires de certains groupes industriels ont pesé sur les cours. Le CAC 40 après avoir gagné près de 800 points en 10 semaines devrait ralentir sa marche en avant...

Londres et New York sont en comparaison à la peine, la faute à un pétrole ayant eu un nouvel accès de faiblesse.

Le plongeon des taux

La Banque de France a émis des titres à 10 ans, assortis d'un taux d'intérêt à 0,42 %. Si les bons jusqu'à 2 ans sont servis avec des taux négatifs déjà depuis plusieurs semaines, cela pourrait être bientôt être le cas pour les bons à 5 ans. En effet, la Banque de France a réussi à en placer le 11 mars dernier un tel bon à 0,0170 %. Pour l'Allemagne, l'Etat s'endette en taux négatifs jusqu'à l'échéance de 6 ans et le 7 ans est à portée de tir. La chute des taux est évidemment en lien avec le lancement du QE mais elle a été accentuée par l'apparition de points de frictions sur le dossier grec incitant les investisseurs à jouer les valeurs refuge. Néanmoins, les autres Etats de la zone euro bénéficient également de la première semaine du QE. Ainsi, l'Etat espagnol emprunte à 10 ans à 1,146 % ; l'Etat italien à 1,169 % et l'Irlande à 0,769 %. Pour trouver du rendement, il faut jouer en-dehors de la zone euro, en Pologne ou au Royaume-Uni.

La course à la parité s'accélère

Depuis le 1^{er} janvier, l'euro a perdu plus de 13 % de sa valeur ; en un an, la dépréciation atteint près de 25 %. L'euro est ainsi à son plus haut taux de change avec les Etats-Unis depuis 12 ans. Pour mémoire, son niveau le plus bas avait été enregistré le 25 octobre 2000, un euro valant alors 0,8272 dollar. Le cours le plus élevé avait été atteint, le 22 avril 2008, à 1,5591 dollar. Pronostiqué pour 2016, le retour à la parité sera, sans nul doute, atteint dans l'année voire avant la fin du premier semestre. Tant que les matières premières restent basses, cette dépréciation est un réel atout d'autant plus qu'elle contribue à lutter contre la menace déflationniste.

Pétrole, la saison des soldes n'est pas terminée...

Avec la fin de l'hiver, avec les capacités de stockage qui commencent à manquer aux Etats-Unis, le pétrole est reparti à la baisse cette semaine d'autant plus que la production pétrolière américaine défie pour le moment les prévisions et continue à augmenter malgré la mise en jachère de certains gisements. Au mois de février, la production hors OPEP était en hausse favorisant la baisse des cours. Les intervenants sur le marché pétrolier ont surestimé l'effet des fermetures de gisement. Par ailleurs, l'Arabie Saoudite a, sans doute, cessé d'intervenir pour limiter la chute, la période des condoléances étant terminée, le Royaume reprend sa politique de guerre des prix. Le point de retournement du marché est attendu au cours du second semestre avec la reprise de l'économie européenne et le tassement de l'offre américaine. Les premiers signes d'une augmentation de la demande se manifestent depuis la fin de l'année dernière.

SI VOUS ETIEZ ABSENT CETTE SEMAINE...

Inflation en France, rebond technique

Après des mois de recul, la tendance s'est très légèrement infléchie pour les prix. Le taux d'inflation du mois de février a atteint 0,7 point qui fait suite à une contraction d'un point au mois de janvier. En base annuelle, l'indice des prix demeure en territoire négatif. Il passe néanmoins de -0,4 % à -0,3 %. La hausse des prix s'explique par la fin des soldes saisonnières en ce qui concerne les produits industriels et par le début des vacances scolaires d'hiver pour les services. Par ailleurs, après des mois de baisse, les prix des produits énergétiques étaient en progression tout comme les produits frais.

L'inflation sous-jacente qui est déconnectée des aléas conjoncturels est en légère progression à 0,2 % au mois de février. Sur un an, elle s'élève à 0,1 %.

France, La production industrielle, rien de nouveau

Selon l'INSEE, au mois de janvier, la production de l'industrie manufacturière en volume est quasi stable avec un très léger recul de 0,1 % après une hausse en décembre de 1,1 %. Ce mauvais résultat était anticipé et a conduit la Banque de France à revoir à la baisse ses hypothèses de croissance pour le premier trimestre.

La production de l'ensemble de l'industrie continue de progresser (+0,4 %), mais plus modérément qu'en décembre (+1,4 %). Au cours des trois derniers mois, la production croît légèrement dans l'industrie manufacturière (+0,2 %) comme dans l'ensemble de l'industrie (+0,2 %).

Sur un an, la tendance est toujours à la baisse. La production industrielle française n'a toujours pas retrouvé son niveau d'avant crise. En 2007, la production manufacturière avait atteint un sommet à 790 milliards d'euros. En 2014, elle ne s'élevait qu'à un peu plus de 700 milliards d'euros.

L'Irlande rit, le Royaume-Uni grimace

L'Irlande a connu une croissance de 4,8 % en 2014 contre une croissance de 0,2 % en 2013. Elle a ainsi obtenu le meilleur résultat en termes de croissance de la zone euro. Il y a cinq ans, l'Irlande était au bord de la faillite, et recevait une aide de 85 milliards d'euros de la part du FMI et de l'Union européenne. Pour 2015, la Commission européenne prévoit une augmentation du Produit intérieur brut irlandais de 3,5 %. Le chômage est passé de 15 % à 10 %.

En revanche, le Royaume-Uni commence à souffrir quelques peu. Certes, la croissance a atteint 2,6 % en 2014 mais une décélération est enregistrée. Le PIB du dernier trimestre 2014 n'a été que de 0,5 % contre 0,7 % au 3^{ème}. Les résultats du début de l'année confirment ce ralentissement. Ainsi, la production industrielle s'est contractée de 0,1 % au mois de janvier et le taux de progression annuelle est revenu de 2,6 à 1,9 %. Pour la production manufacturière, la contraction est de 0,5 %. Le

recul ne concerne pas que l'industrie pétrolière. Le secteur de l'électronique et de l'optique a ainsi connu une contraction de 9,5 %. La dépréciation de l'euro commence à handicaper les exportateurs britanniques. Pour le moment, le taux de croissance sur l'ensemble de l'année 2015 est toujours évalué à 2,7 % mais il pourrait être revu à la baisse.

De plus, le Royaume-Uni entre en campagne électorale avec les élections générales du 7 mai prochain. Les sondages sont assez incertains d'autant plus que le tripartisme a remplacé le traditionnel bipartisme. Les Conservateurs et les Travailleurs sont donnés à égalité à 33 % selon les enquêtes d'opinion mais le découpage des circonscriptions (650) favorise la gauche ce qui pourrait lui donner un avantage. Néanmoins, le parti travailliste va perdre des sièges en Ecosse. En effet, le Parti nationaliste écossais (SNP) devrait rapporter la quasi-totalité des 59 sièges de l'Écosse privant les travaillistes d'une trentaine de sièges. Un accord entre le SNP et le parti travailliste pourrait être obtenu mais les négociations seront délicates à mener.

Le parti anti-européen, Ukip, pourrait recueillir entre 15 à 20 % des suffrages. Il prendra des voix au parti conservateur. Les perdants du scrutin pourraient être les libéraux-démocrates, actuels partenaires du Premier Ministre conservateur, David Cameron. Ils obtiendraient moins de 10 %. Malgré le mode de scrutin uninominal à un tour, le Royaume-Uni pourrait être dans une situation inédite avec une absence de majorité.

La question de la participation du Royaume-Uni à l'Europe sera au cœur de la campagne d'autant plus que David Cameron a promis un référendum en 2017. Le Premier ministre britannique est favorable au maintien dans l'Union mais il souhaitait freiner la montée en puissance des eurosceptiques. Peine perdue, la promesse d'un futur référendum a renforcé le parti anti-européen. Le risque de sortie des Britanniques de l'Europe n'est plus une fiction mais une crainte majeure pour les entreprises et pour la City.

Le Royaume-Uni doit faire face à son déclin sur la scène internationale. Les coupes budgétaires ont réduit ses capacités d'intervention militaires à l'extérieur. Cela ne devrait pas s'améliorer car le déficit budgétaire atteint 5 % du PIB. Ses positions alambiqués et sa tentation de jouer la carte chinoise ont abouti à desserrer les liens avec les Etats-Unis. Le Royaume-Uni se prépare-t-il à un splendide isolement qui risque d'être tout sauf splendide ?

LE COIN DE LA CONJONCTURE

La Grèce à la recherche de la quadrature du Cercle.

Alexis Tsípras, après l'obtention de l'accord du 20 février dernier, tente de convaincre ses interlocuteurs du bienfondé de sa politique et de la capacité de la Grèce à respecter ses engagements. Après être passé à l'OCDE, il a rencontré le Président de la Commission de Bruxelles qui a précisé la politique européenne vis-à-vis de la Grèce. Ainsi, Jean-Claude Juncker, en accueillant le Premier ministre grec Alexis

Tsipras vendredi 13 mars à Bruxelles, a déclaré que « je ne suis pas satisfait des développements en Grèce ces dernières semaines, je ne pense pas que nous ayons fait suffisamment de progrès. Mais je vais essayer de pousser pour une conclusion réussie ». Il a ajouté « j'exclus totalement la possibilité d'un échec. Je n'en veux pas, je veux que les Européens s'entendent. Ce n'est pas le moment de se diviser ».

L'accord du 20 février a signé, pour un temps, l'appartenance de la Grèce à la zone euro sans pour autant indiquer un vrai chemin de sortie de crise. Cet accord a permis de gagner du temps et de sortir de l'ornière mais de nombreuses questions restent en suspens.

Un accord positif pour la Grèce ?

Cet accord a desserré le nœud coulant sur la Grèce. Il a eu comme premier effet de réduire la fuite des dépôts, qui dépassait 20 milliards d'euros depuis le mois de décembre.

Le pouvoir en place doit vendre l'idée qu'il est un succès et non pas une victoire à la Pyrrhus. L'opinion publique conserve sa confiance au gouvernement mais une partie de l'aile gauche de Syriza commence à émettre des doutes sur le bienfondé du plan adopté. Elle accuse à demi-mots le gouvernement de faiblesse et de ne pas avoir étudié la possibilité d'une sortie de la Grèce de la zone euro.

Pour la Grèce, le chemin de croix continue. En effet, la liste des mesures acceptées par l'Eurogroupe doivent faire l'objet de négociations jusqu'à fin avril. Le FMI réclame déjà des précisions sur l'orientation budgétaire grecque à long terme.

Par ailleurs, la Grèce doit au plus vite retrouver le chemin de la croissance pour pouvoir rembourser ses dettes, réduire leur poids dans le PIB et également diminuer le taux de chômage, ce dernier point pouvant ou devant être le premier.

Face aux terribles défis auxquels est confrontée la Grèce, la sortie de l'euro demeure-t-elle une solution envisageable comme l'a proposée Valéry Giscard d'Estaing ?

Que signifierait la sortie de la Grèce de la zone euro ?

La création d'une nouvelle monnaie grecque s'accompagnerait obligatoirement d'un contrôle des capitaux. Elle se déprécierait par rapport à l'euro au minimum de 60 %.

Durant une période transitoire, les Grecs ne pourraient avoir accès qu'à une partie de leurs liquidités et capitaux mobiliers.

La dépréciation de la nouvelle monnaie provoquerait un renchérissement du coût des importations. Du fait de l'impossibilité d'accéder aux marchés financiers, la Grèce aurait des difficultés pour avoir des euros ou des dollars et donc pour importer. Or, du fait de la faiblesse de la production intérieure, des pénuries et une forte inflation sont à craindre. Les entreprises, privées grecques pourraient avoir des problèmes d'accès aux crédits fournisseurs internationaux et aux crédits bancaires.

Une contraction forte de demande intérieure et donc de l'activité serait inévitable. Des tensions salariales pourraient intervenir. Les Grecs pourraient demander des hausses de salaires pour compenser la baisse du pouvoir d'achat.

La dépréciation de la monnaie grecque pourrait générer de nouvelles recettes mais il y a des goulots d'étranglement. La Grèce ne peut guère accueillir beaucoup plus de touristes que les 22 millions de 2014.

L'Etat grec serait automatiquement en défaut et aurait besoin de faire appel à des organismes internationaux pour payer les fonctionnaires et verser les prestations sociales. La dette exprimée en euros augmenterait de 50 à 80 %. Il est fort probable que les pays européens acceptent d'être payés en monnaie grecque d'autant plus que les autorités monétaires helléniques pourraient être tentées par la création monétaire.

Les décrochages monétaires intervenus en Amérique latine et tout particulièrement en Argentine (fin du currency board) se sont accompagnés d'une forte contraction de l'activité et d'une forte inflation.

Quelles conséquences pour la zone euro ?

Les Etats-membres perdraient certainement les créances qu'ils détiennent sur la Grèce.

Les investisseurs internationaux pourraient faire payer à la zone euro le fait qu'elle n'a pas été capable de sauver le soldat grec avec à la clef une dépréciation de l'euro. Des tensions sur les taux pourraient alors être enregistrées. La mise en place du Quantitative Easing atténuerait l'impact de la sortie de la Grèce.

Une sortie de la Grèce de la zone euro détruirait l'idée que l'appartenance à l'union monétaire est irrévocable. La perception du risque qu'un ou plusieurs autres Etats membres quittent, tôt ou tard, la zone euro augmenterait.

La crédibilité de la banque centrale européenne, qui s'est engagée à tout faire pour maintenir l'unité de la zone euro, pourrait aussi être entamée. La sortie de la Grèce ne pourrait qu'accentuer la fragmentation du marché financier.

Chypre, deux ans plus tard

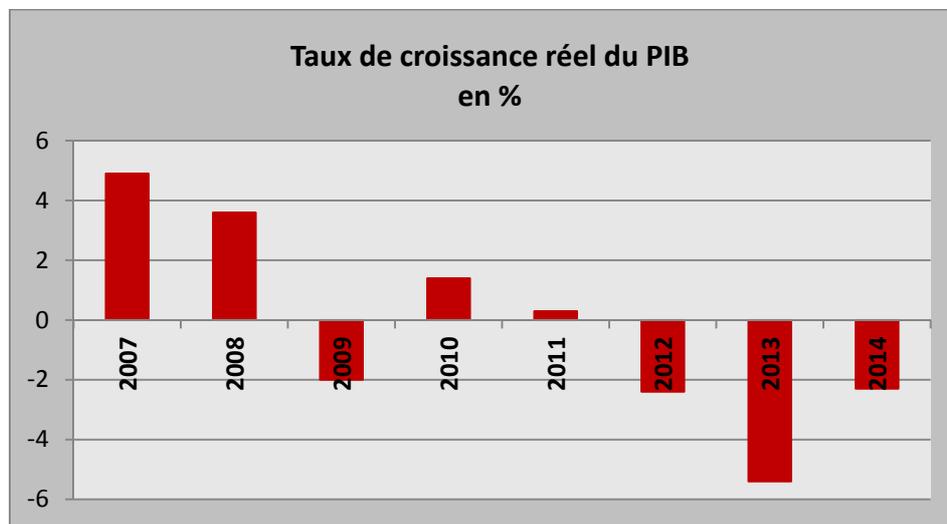
En mars 2013, Chypre a failli périr face à l'insolvabilité de ses banques fortement investies sur le marché grecque. Afin d'éviter une implosion générale, Chypre a dû accepter un plan de soutien drastique des institutions européennes avec un gel relatif des avoirs bancaires des particuliers.

Deux ans plus tard, le sauvetage est effectif. Chypre a bénéficié d'un appui de six milliards d'euros de la part de la troïka. Les autorités chypriotes ont récemment déclaré que le pays n'aurait pas besoin de l'ensemble de l'enveloppe de 10 milliards d'euros disponible. Cette affirmation est à relativiser car des tensions sont de plus en

plus palpables sur l'île. Pour le moment, l'accès aux crédits communautaire est un peu compliqué du fait du refus du Parlement chypriote d'adopter certaines réformes dont celles sur les saisies immobilières visant à régler le problème des créances douteuses, des prêts non remboursés depuis plus de trois mois. En outre, l'Europe et le FMI demandent la poursuite des réformes structurelles avec à la clef un programme de privatisation et de réduction de la bureaucratie.

Si l'amélioration est indéniable, la situation économique et sociale reste complexe.

Chypre au niveau de la croissance a connu trois années en enfer avec une contraction de son PIB de près de 10 %. L'année 2013 a été marquée par un recul du PIB de 5,4 %. En 2014, la chute a été moins lourde mais a quand même atteint 2,3 %.



Les finances publiques sont sous contrôle, avec un excédent budgétaire primaire en 2014, deux ans avant ce qui était prévu. Le déficit est passé de 5,8 % du PIB à 3 % de 2012 à 2014. En revanche, du fait de la contraction du PIB, la dette publique continue à progresser. Elle s'élève désormais à 107,5 % du PIB contre 44,7 % en 2008. Néanmoins, Chypre devrait pouvoir accéder à nouveau aux marchés financiers d'autant plus que le secteur bancaire s'est stabilisé et que des nouveaux capitaux arrivent.

Chypre doit toujours faire face à un chômage élevé. Il concerne 16,1 % de la population active (fin 2014) et celui des jeunes est particulièrement préoccupant (35,5 %). Avant la crise, Chypre était en situation de plein emploi avec un taux de chômage de 3,7 % à fin 2008.

La balance des paiements courants qui étaient dangereusement déficitaires en 2008 est presque à l'équilibre. Le déficit est passé de 15,6 % à 1,1 % du PIB de 2008 à 2014.

L'Italie, le pays à multiples facettes

Les années passent mais notre voisin reste toujours un pays à multiples facettes. D'un côté, il y a un pays endetté, perclus de chômage, sclérosé, à la démographie en berne ; de l'autre, il y a un pays qui ose des réformes, dont la balance commerciale est excédentaire tout comme son budget avant le paiement des intérêts.

Après une récession de plus de trois ans, l'Italie devrait renouer avec la croissance en 2015 avec un taux de 0,6 % bien éloignée de la moyenne européenne. En 2014, l'Italie était le dernier pays européen en récession. Point positif, la balance commerciale est excédentaire de plus 42 milliards d'euros. L'Italie a su conserver quelques bastions industriels. Son secteur de la mode représente la moitié de l'excédent commercial du pays et s'appuie sur plus de 130 entreprises exportatrices.

Le taux de chômage atteint 12,7 % de la population active. Il a atteint un record à 13,2 % au mois de novembre. Le taux de chômage des jeunes est supérieur à 42 % ce qui rapproche l'Italie de la Grèce ou de l'Espagne.

Point faible structurel, le taux de fécondité est de 1,4. Même s'il demeure très bas, il est en progression depuis une dizaine d'années. Ce taux avait touché un point bas dans les années 90 à 1,2 enfant par femme.

Au niveau des finances publiques, depuis 2012, le déficit budgétaire de l'Italie est à 3 % ou en dessous de 3 % quand celui de la France n'arrive pas à redescendre en-dessous de 4 % du PIB.

Du fait de la contraction du PIB, du montant des intérêts à payer, le poids de la dette publique s'est accru ces dernières années. Il a augmenté de plus de 31 % entre 2007 et 2014. L'endettement public représente 135 % du PIB. Néanmoins, il pourrait commencer à baisser en 2016.

L'Italie, championne de réformes

L'Italie a, ces dernières années, consentie des efforts budgétaires indéniables. Le déficit structurel a été réduit de 2,9 % du PIB entre 2009 et 2013. Les recettes publiques ont augmenté de 1,8 % du PIB durant cette période quand les dépenses se contractaient de 0,6 %. Les gouvernements italiens ont augmenté les impôts, en ont réformé certains et se sont engagés dans une lutte contre la fraude fiscale. Il faut souligner que le manque à gagner lié à cette fraude représente plus de 28 % des recettes fiscales.

Afin de réduire le déficit, des actions structurelles ont été menées aboutissant, par exemple, à une réduction de la masse salariale de la fonction publique. Elle est passée de 172 à 163 milliards d'euros de 2009 à 2014. Des économies ont été réalisées au niveau du système de santé et des transferts de compétences ont été menés de l'Etat vers les collectivités locales.

Le système de retraite a été réformé, en 2011, avec l'introduction d'un régime en compte notional qui prend en compte l'espérance de vie. Les départs en préretraite ont été durcis. En 2012, le droit du travail a été réformé. Les objectifs poursuivis sont une flexibilité accrue du contrat de travail, l'amélioration de l'accès à l'apprentissage, la décentralisation des négociations collectives...

L'Italie a également libéralisé le marché des biens et des services afin de favoriser la concurrence. Les tarifs réglementés ont été supprimés pour les avocats et les notaires. Le nombre de licences de pharmacie a été augmenté et la vente de médicaments hors pharmacie a été facilitée. Les horaires d'ouverture des boutiques ont été assouplis tout comme les règles d'installation des commerces. La séparation entre les gestionnaires de réseaux (énergie) et les distributeurs a été instituée afin de favoriser la concurrence.

En 2012 et 2013, des lois afin de faciliter les relations entre l'administration et les entreprises ont été adoptées.

Enfin, l'Italie s'est engagée dans une réforme institutionnelle de grande ampleur qui doit aboutir à la suppression du Sénat et des Provinces qui constituaient un échelon entre les communes et les régions. Les dix grandes villes d'Italie disposent désormais d'un statut de métropoles. Le Conseil Economique et Social devrait être supprimé.

L'OCDE estime que toutes ces réformes devraient dégager à termes un surplus de croissance de 5,5 % du PIB. En attendant, l'Italie espère 0,8 % de croissance en 2015. Elle compte sur les retombées de l'exposition universelle de Milan qui ouvrira ses portes d'ici quelques semaines.

LE COIN DES TENDANCES

La consommation collaborative, l'avenir de la consommation ?

Le think tank OuiShare et la Fondation internet nouvelle génération (Fing) ont récemment publié une enquête, Sharevolution sur le développement de la consommation collaborative menées auprès de 2 150 consommateurs.

L'enquête retient quatre grandes catégories de consommation collaborative :

- La redistribution de biens avec échange de propriété (achat, don et troc) ;
- Les produits-services ou économie de la fonctionnalité (location ou prêt d'objet, de véhicule, de logement, d'espace de travail) ;
- Les services entre particuliers (ménage, covoiturage, taxi P2P, coaching, restauration) ;
- Les systèmes locaux coopératifs (circuits courts, systèmes d'échange locaux, réseaux de voisinage).

Quelles sont les motivations de ces consommateurs collaboratifs ? OuiShare et la FING les ont répartis dans quatre catégories :

- Les pragmatiques (40 %), « qui cherchent avant tout le caractère pratique de la consommation collaborative » ;
- Les engagés (19 %), « qui trouvent un supplément d'âme dans cette forme de consommation » ;
- Les opportunistes (36 %), « qui y ont avant tout recours pour des raisons économiques » ;
- Les sceptiques (5 %), « qui ont essayé le collaboratif par simple curiosité et n'ont pas été convaincus ».

Les cadres sont des adeptes de ces nouveaux modes de consommation. S'ils représentent 13 % de la population française, ils sont près de la moitié des consommateurs collaboratifs.

Autre spécificité, les consommateurs collaboratifs sont avant tout des urbains. Ils vivent pour plus de 70 % d'entre eux dans des villes d'au moins 20 000 habitants, dont près de 30 % en région parisienne. Le succès d'Airbnb, de Uber... expliquent cette surreprésentation.

Ce sont les 25-34 ans qui recourent aux nouveaux modes de consommation. Quant aux plus de 35 ans, ils sont très présents dans les services qui impliquent une forme de propriété : conducteur de covoiturage ou hôte d'hébergement.

92 % des sondés ont déjà acheté ou revendu un objet d'occasion, près de la moitié d'entre eux déclare avoir utilisé un service d'hébergement chez l'habitant, tel Airbnb. Ils sont presque autant à avoir recours au covoiturage (47,4 %), qui devance les offres d'autopartage et de vélopartage, comme Autolib' et Vélib' (28,6 %).

Pour l'alimentation, 33 % des sondés a déjà fait ses courses dans des circuits courts (AMAP, La Ruche qui dit oui...). Enfin, 20 % ont eu recours à l'échange de services entre particuliers.

La France, mauvais élève de l'énergie renouvelable ?

Avant la conférence internationale sur le climat qui se tiendra à Paris au mois de décembre, il est tentant de regarder où en sont les Etats européens dans le respect de leurs engagements en matière d'énergie renouvelable ?

En 2013, la part des énergies renouvelables au sein de l'Union européenne atteignait 15 % de la consommation d'énergie contre 8,3 % en 2004. La Commission avait fixé un objectif de 20 % à l'horizon 2020 pour l'ensemble de l'Union, sachant chaque Etat a son propre objectif tenant compte de sa situation de départ, de son potentiel d'énergies renouvelables et de ses performances économiques.

Trois Etats sont en avance sur le programme. Ainsi, la Bulgarie, l'Estonie et la Suède respectaient déjà en 2013 leurs objectifs. Par ailleurs, treize Etats ont réussi à doubler leur part d'énergies renouvelables.

Plus de 52 % de la consommation de l'énergie en Suède sont issues des énergies renouvelables. Ce pays est suivi par la Lettonie (37,1 %), la Finlande (36,8 %) et l'Autriche (32,6 %). Arrivent en fin de peloton le Luxembourg (3,6 %), Malte (3,8 %), les Pays-Bas (4,5 %) et le Royaume-Uni (5,1 %). Les pays disposant de ressources pétrolières et gazières ont été moins contraints de diversifier leurs ressources. Les petits Etats ne peuvent guère bénéficier de l'apport de l'énergie hydraulique comme source de diversification. La France est en-dessous de la moyenne européenne avec 14,2 % de son énergie provenant de ressources dites renouvelables. Le poids du nucléaire explique la relative faiblesse des énergies renouvelables en France.

Parmi les pays les plus en retard en termes d'atteinte des objectifs fixés par l'Union européenne figurent les Pays-Bas, la France et l'Irlande.

AGENDA ECONOMIQUE DE LA SEMAINE

Lundi 16 mars

En **Italie**, seront publiés les résultats de la **balance commerciale** du mois de janvier.

Au **Royaume-Uni**, il faudra suivre l'**indice des prix à la consommation** du mois de janvier. En décembre, la hausse avait été de 0,3 %. Sera également rendu public l'indice des indicateurs avancés.

Aux **Etats-Unis**, sera communiqué l'**indice manufacturier de la FED de New York**. Il faudra également suivre la **production industrielle** du mois de février et le taux d'utilisation des capacités de production.

Mardi 17 mars

Au **Japon**, il faudra suivre la **conférence de presse de la Banque centrale** et les **résultats de la balance commerciale** du mois de février.

En **Allemagne**, sera communiquée l'**enquête ZEW sur le sentiment économique** du mois de mars. Cette enquête sera également rendue publique pour l'ensemble de la **zone euro**.

Pour la **zone euro**, il faudra également suivre l'**indice des prix à la consommation** du mois de février. En janvier, en rythme annuel, le taux d'inflation était de -0,6 %.

Aux **Etats-Unis**, il faudra regarder les **misés en chantier et les permis de construire** du mois de janvier.

Mercredi 18 mars

La **Banque centrale japonaise** présentera son **enquête mensuelle de conjoncture**.

Une réunion de la **BCE** est prévue mais elle ne concerne pas la politique monétaire.

Au **Royaume-Uni**, il faudra suivre le **résultat du chômage** pour le mois de février. Le taux de chômage au mois de janvier s'élevait à 5,7 %.

Aux **Etats-Unis**, il faudra suivre, avec beaucoup d'attention, la **réunion de la FED qui se soldera par une conférence de presse sur la politique monétaire**.

Jeudi 19 mars

Au **Japon**, il faudra **suivre l'indice de la production industrielle** du mois de janvier.

En **Suisse**, il sera intéressant d'étudier **les résultats de la balance commerciale du mois de février** avec la suppression du lien avec l'euro. La Banque centrale suisse communiquera sur sa politique de taux.

Aux **Etats-Unis**, la FED de Philadelphie publiera **son enquête pour le secteur manufacturier**.

En **France**, après la clôture de la bourse seront connus les résultats des groupes Bolloré et NextradioTV.

Vendredi 20 mars

Au **Japon**, **l'indice des directeurs d'achat PMI du secteur manufacturier** du mois de mars sera publié.

En **Chine**, seront publiés **l'indice des indicateurs et l'indice HSBC-PMI manufacturier** pour le mois de mars.

En **Allemagne**, sera rendu public **l'indice des prix à la production** de février.

En **France, en Allemagne, pour la zone euro, pour les Etats-Unis**, seront publiés **les indices PMI** (manufacturier, composite, services) du mois de mars.

Pour la **zone euro**, sera rendu public **le résultat de la balance des paiements courants** du mois de janvier.



La Lettre Economique est une publication de Lorello Ecodata

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez et Christopher Anderson

Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation.

Sites Internet : www.lorelo.fr

Pour ton contact et correspondance

- Par téléphone : 06 03 84 70 36
- Par email : phcrevel@lorelo.fr
- Adresse : LORELLO ECODATA – 7, rue Falguière – 75015 Paris

Abonnement : à adresser à phcrevel@lorelo.fr

Je m'abonne à La Lettre Eco de Lorello Ecodata pour un an : 52 numéros de la lettre

Un lecteur : 750 euros TTC

De 2 à 10 lecteurs : 1 300 euros TTC

Au-delà de 10 lecteurs contacter le service abonnement

Pour garantir une mise en place rapide de votre abonnement, nous vous demandons de bien vouloir compléter l'ensemble des informations demandées.

Adresse de facturation

Nom -----

Prénom -----

Fonction: -----

Organisme: -----

Adresse: -----

Code Postal -----Ville -----

Pays

Tél.: -----

E-mail:-----

Mode de paiement

Chèque bancaire à l'ordre de : LORELLO ECODATA

Virement bancaire

SARL LORELLO ECODATA

IBAN : FR76 3000 4014 9700 0101 8683 627 / BIC : BNPAFRPPNIC